

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Privas

République Française

COMMUNE DE LARNAS
-----**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 24 juillet 2017****Nombre de membres en exercice :** 10**Présents :** 7**Votants :** 7

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

Sont présents : Marc BOULAY, Bernard CHAZAUT, Natacha SIDOBRE, Aurélie BAUDOIN, Gérard BELLY, Gilbert MOULIN, Nadia MAROC.**Excusés :** Audrey COMTE, Nicolas GUERIN, Alain LAPORTE.**Secrétaire de séance :** Gilbert MOULIN**D2017036 BUDGET PRINCIPAL / DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
777 (042)	Quote-part subv. invest. transf. cpte résultat		+40 000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641 (041)	Emprunts en euros	-350 000.00	
21318	Autres bâtiments publ.	-8 900.03	
2151	Réseaux de voirie	-15 000.00	
2188	Autres immo. corporel.	-15 000.00	
27638	Créance Autres étab. publics	+68 900.03	
024	Produits cessions d'immo.		+30 000.00
1641 (041)	Emprunts en euros		-350 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision modificative.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

*Délibération adoptée***D2017037 BUDGET BISTROT DE PAYS / DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	titres annulés exercice antérieur	-22 402.99€	
673-042	titres annulés exercice antérieur	+22 402.99€	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision modificative.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2017038 BUDGET LOTISSEMENT ST AGNES / DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros		-350 000.00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers		+68 900.03

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision modificative.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2017039 SIVOM GRAS-LARNAS / PARTICIPATION PAR ENFANT

M. le Maire explique qu'il convient de décider du montant de la participation par enfant que verse chaque commune au SIVOM des équipements publics communs de Gras et de Larnas pour le fonctionnement de l'école.

Le montant par le SIVOM pour cette année scolaire s'élève à 1 155€ par enfant, payables en trois fois dans l'exercice.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser cette somme au SIVOM Gras-Larnas sur l'exercice 2017.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2017040 ASSAINISSEMENT / AVENANT 2 AU CONTRAT DE DSP

Mme SIDOBRE présente le projet d'avenant n°2 qui a pour objet d'étendre la délégation de service public d'affermage de l'assainissement collectif à la station d'épuration du Quartier des Hautes Valgayettes.

Elle rappelle que cette DSP a été confiée en 2013 à la Société SAUR, et qu'initialement, elle ne concernait que la station d'épuration d'Imbours; puis par l'avenant n°1, celle-ci a été étendue à la station du Quartier de Gerbaux (*voir délibération n°D2016055 du 25/11/2016*).

Elle explique que le document proposé au vote et joint en annexe à cette délibération, a été retravaillé en interne et que la SAUR y a apporté tous les modifications et améliorations demandées par les élus et que cet avenant prendra effet au 01 septembre 2017.

Après lecture et discussion, le conseil municipal :

- approuve le document,
- autorise M. le Maire à le signer.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée